

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 27 Septembre 2022

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 73*

*Pouvoirs : 14*

*Membres votants : 87*

*Date de la convocation : 20/09/2022*

*L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Valéry BEURIOT, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Philippe BOULLIER, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Manuel CHOLEZ, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Marine HEULARD, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Bernadette LIEDTS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

***Etaient absents/excusés :*** Francis AGASSE, Christian BAISSE, Caroline BEAUMONT, Danielle CAMUS, Dominique CIVEL, Pascal COGNIN, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Jean-Marie GOSSE, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Didier LECOQ, Gérard LELOUP, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Brigitte PANNIER, Michel THOUIN, Françoise TURMEL, André VAN DEN DRIESSE.

***Pouvoirs :*** Sabrina BECHET donne procuration à Mickaël PEREIRA, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Louis CHOAIN donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Pascal FINET donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON donne procuration à Sébastien ROEHM, Jean-Pierre LE ROUX donne procuration à Myriam DUTEIL, Rémy LECAVELIER DESETANGS donne procuration à Lucette LECLERCQ, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Yannick LUCAS donne procuration à Valéry BEURIOT, Philippe MATHIERE donne procuration à Marie-Line BACHELOT, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Guillaume WIENER donne procuration à Gérard LEMERCIER.

**Délibération n° 168/2022 : Candidature à l'appel à projets 2021/2022 de la sous-mesure 16.04 Création, Développement et Promotion des Circuits Courts et des Marchés Locaux - Programmes de Développement Rural FEADER pour le projet Proxilologique**

Cet appel à projet lancé par la Région Normandie vise à accompagner une mutation des chaînes alimentaires existantes vers de nouvelles organisations, notamment dans un objectif de développement des circuits courts. Il s'agit d'inciter les acteurs de l'amont à l'aval des filières de production à coopérer dans une démarche collective.

Il est proposé que l'Intercom Bernay Terres de Normandie candidate à ce dispositif pour mettre en œuvre le projet Proxilologique, une solution logistique mutualisée au service des circuits courts, en partenariat avec : Les Délices du Palais (grossiste à Bernay), Fresh man (entreprise de transport basée en Ile-de-France et souhaitant s'implanter sur le territoire), Les Petites l'Ouches, association qui porte un projet de légumerie conserverie à Bernay.

Ce projet consiste au développement d'une activité logistique de proximité, à l'échelle de la Normandie, au travers d'un projet pilote sur l'Intercom. La logistique est une problématique récurrente et incontournable quand on évoque les circuits courts et leur durabilité. Souvent sous-estimée, elle a un poids économique et un temps conséquent au sein des exploitations agricoles. Proxilologique va apporter une solution pour faciliter la distribution sur le territoire de produits issus d'exploitations agricoles locales et la mise en lien entre les producteurs et les débouchés locaux. Ce projet prend tout son sens sur notre territoire puisqu'il répond à des problématiques spécifiques identifiées dans le diagnostic du Projet Alimentaire de Territoire (approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité pour 400 000 repas/jour, mettre en lien l'offre et la demande sur le territoire, faciliter la logistique pour les producteurs locaux). Les objectifs chiffrés attendus de ce projet : 15 producteurs bénéficiant des services de logistique, 300T de matières transportées par an en plus à terme, 50 restaurants collectifs et magasins approvisionnés.

Pour mener à bien le projet, il est nécessaire de définir, au travers de fiches techniques, des règles de fonctionnements du système de commandes, du système de livraison, de la préparation des commandes et expédition, du système d'administration des ventes. L'achat de matériel (logiciel d'optimisation, véhicule) et la création de postes (chauffeur-livreur, commercial et logisticien) seront également nécessaires pour déployer le projet. Le dispositif de la Région permettra donc de financer 80% des différents postes de dépenses répartis comme suit :

| Organismes               | Nom de chaque organisme partenaire | Total (assiette éligible retenue) | Subvention de la mesure 16.4 (80 %) | Reste à charge pour chaque structure |
|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de file             | IBTN                               | 6 829,59 €                        | 5 463,7 €                           | 1 365,9 €                            |
| Partenaire 1             | Les petites l'Ouches               | 20 755,81 €                       | 16 604,7 €                          | 4 151,1 €                            |
| Partenaire 2             | Les délices du palais              | 18 131,61 €                       | 14 505,3 €                          | 3 626,3 €                            |
| Partenaire 3             | Freshman                           | 54 265,54 €                       | 43 412,4 €                          | 10 853,1 €                           |
| <b>TOTAUX<br/>Projet</b> |                                    | <b>99 982,56 €</b>                | <b>79 985,4 €</b>                   | <b>19 996,4 €</b>                    |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le projet de territoire 2018 – 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie approuvé le 5 juillet 2018 considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite pour son territoire une économie forte, diversifiée et durable et donc prendre en compte et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits courts / de proximité ;

Vu la délibération n° 213 2020 approuvant le plan d'actions du PCAET qui comporte l'action 6.1.1 « finalisé et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial » et l'action 6.1.2. « Favoriser et développer les filières alimentaires de proximité en approvisionnant la restauration collective en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique » ;

Vu la délibération du 23 septembre 2021 validant le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie comportant l'action « Développer l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective » ;

Sur proposition du Bureau du 15 septembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCEPTE** de candidater à l'appel à projets 2021/2022 de la sous-mesure 16.04 *Création, Développement et Promotion des Circuits Courts et des Marchés Locaux* - Programmes de Développement Rural FEADER pour le projet Proxilogistique ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 73       | 14       | 87      | 1           | 86                 | 0      | 86   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220927-168\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Affichage : 06/10/2022

